Rappelant en outre sa résolution 13 (I) du 13 février 1946, qui a servi de base à la création, en 1948, du Comité consultatif de la fonction publique internationale, et rappelant que le mandat du Comité a été ultérieurement élargi par la résolution 1981 (XVIII) du 17 décembre 1963,

Prenant acte du rapport du Comité spécial pour la révision du régime des traitements des Nations Unies 40 et des observations y relatives du Comité consultatif de la fonction publique internationale 41, du Secrétaire général 42 et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 43, ainsi que de la déclaration de la Fédération des associations de fonctionnaires internationaux 44,

Notant que, dans son rapport, le Comité spécial pour la révision du régime des traitements des Nations Unies a recommandé la création d'un nouvel organe chargé de réglementer et de coordonner les conditions d'emploi dans les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies,

Notant que le Comité consultatif de la fonction publique internationale et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ont recommandé la création d'une commission de la fonction publique internationale composée d'experts qui devraient être indépendants des chefs de secrétariat, des associations de personnel et des gouvernements mais responsables collectivement devant l'Assemblée géné-

Notant en outre que les chefs de secrétariat des institutions spécialisées ainsi que les représentants du personnel estiment que cette commission est nécessaire,

- 1. Décide de créer en principe, à compter du 1er janvier 1974, une Commission de la fonction publique internationale composée, au plus, de treize experts indépendants ayant la compétence et l'expérience requises, qui seraient nommés à titre individuel par l'Assemblée générale et collectivement responsables devant elle;
- 2. Invite les organes directeurs des institutions spécialisées appliquant le régime commun des Nations Unies à présenter les observations qu'ils pourraient avoir à formuler au sujet de la Commission de la fonction publique internationale dont la création est proposée;
- 3. Prie le Secrétaire général ainsi que ses collègues du Comité administratif de coordination, après avoir procédé aux consultations qu'il jugera ou qu'ils jugeront nécessaires, de présenter à l'Assemblée générale lors de sa vingt-huitième session, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, des propositions détaillées pour une Commission de la fonction publique internationale ainsi qu'un projet de statut couvrant le mandat et les procédures de ladite Commission, y compris les conditions dans lesquelles ses membres exerceront leurs fonctions et la durée de leur mandat, le mode de sélection du personnel d'appui de la Commission, les méthodes de consultation avec les représentants des

40 Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément nº 28 (A/8728 et Corr.1).
41 Ibid., Supplément nº 28A (A/8728/Add.1).
42 A/8839 et Corr.1 et Add.1.

43 A/8914. ⁴⁴ Voir A/C.5/1466. administrations et du personnel, et les autres dispositions nécessaires d'ordre administratif, budgétaire et

- 4. Prie le Secrétaire général et ses collègues du Comité administratif de coordination d'entamer les consultations appropriées en vue d'établir, aux fins de la nomination des membres de la Commission de la fonction publique internationale, une liste de candidats choisis en fonction de leur compétence et de leur expérience personnelles et sur la base d'une large représentation géographique, et de consulter le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en temps voulu pour que l'Assemblée générale puisse examiner la question et prendre une décision à ce sujet lors de sa vingt-huitième session;
- 5. Décide de transmettre à la Commission de la fonction publique internationale, lorsqu'elle aura été constituée, le rapport du Comité spécial pour la révision du régime des traitements des Nations Unies, les observations du Comité consultatif de la fonction publique internationale et les autres documents pertinents, pour qu'elle les examine et présente des recommandations sur les mesures à prendre le plus tôt possible;
- 6. Décide de maintenir le Comité consultatif de la fonction publique internationale en fonctions jusqu'à ce que la Commission de la fonction publique internationale soit constituée et commence à s'acquitter de ses tâches.

2116° séance plénière 19 décembre 1972

3043 (XXVII). Mode de présentation du budget de l'Organisation des Nations Unies et durée du cycle budgétaire

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général relatif au mode de présentation du budget de l'Organisation des Nations Unies et à la durée du cycle budgétaire 45, ainsi que le rapport connexe du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 46,

Tenant compte de l'opinion exprimée par le Comité du programme et de la coordination à sa douzième session 47 et par le Conseil économique et social à sa cinquante-troisième session 48, selon laquelle le nouveau mode de présentation du budget offre une base utile pour progresser sur la voie de l'institution d'un système de budget-programme à l'Organisation des Nations Unies.

Prenant note des vues exprimées à la Cinquième Commission lors de la présente session,

- 1. Approuve, à titre expérimental, le nouveau mode de présentation du budget de l'Organisation des Nations Unies proposé par le Secrétaire général et modifié par les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, compte tenu du calendrier révisé envisagé par la Cinquième Commission;
- 2. Approuve, à titre expérimental, l'institution d'un cycle budgétaire biennal;

⁴⁵ A/C.5/1429 et Corr.1 et 2.

⁴⁶ A/8739.

⁴⁷ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, cinquante-troisième session, Supplément nº 10 (E/5186/Rev.1).

48 Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingtseptième session, Supplément nº 3 (A/8703).

3. Prie le Secrétaire général d'appliquer les nouvelles procédures au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, y compris aux rubriques pour lesquelles des fonds supplémentaires sont fournis par des sources extra-budgétaires, en tenant compte à cette fin des vues exprimées à la Cinquième Commission lors de la présente session;

4. Décide de suivre constamment, sur la base des rapports que le Secrétaire général doit lui présenter, les progrès que celui-ci aura réalisés dans l'application de ces nouvelles procédures.

2116° séance plénière 19 décembre 1972

3044 (XXVII). Budget de l'exercice 1973

A

OUVERTURE DE CRÉDITS POUR L'EXERCICE 1973

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice 1973 :

1. Un crédit de 225 920 420 dollars des Etats-Unis est ouvert pour les objets suivants :

Chapitres	Dollars des Etats-Unis	
TITRE PREMIER. — Sessions de l'Assemblée générale, des conseils, commissions et comités; réunions et conférences spéciales		
1er. Frais de voyage et autres frais des représentants et des membres des commissions, comités et autres organes subsidiaires	1 519 570	
2. Réunions et conférences spéciales	1 922 600	
TOTAL, TITRE PREMIER		3 442 170
TITRE II. — Dépenses de personnel et dépenses connexes		
3. Traitements et salaires	99 989 500	
4. Dépenses communes de personnel	23 441 300	
5. Frais de voyage du personnel	2 646 350	
6. Versements prévus aux paragraphes 2 et 5 de l'annexe I du Statut du personnel; dépenses de représentation	150 000	
Total, titre II		126 227 150
TITRE III. — Travaux de construction, transformation et amélio- ration des locaux et gros travaux d'entretien		
7. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	11 649 400	
TOTAL, TITRE III	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	11 649 400
TITRE IV. — Matériel, fournitures et services		
8. Matériel et installations	1 246 800	
9. Entretien, utilisation et location des locaux	7 850 200	
10. Frais généraux	6 318 900	
11. Imprimerie	3 155 200	
TOTAL, TITRE IV		18 571 100
Titre V. — Programmes techniques		
12. Services consultatifs régionaux et sous-régionaux	1 825 000	
13. Développement économique, développement social et administration publique; services consultatifs dans le domaine des droits de	5 400 000	
l'homme; contrôle des stupéfiants	5 408 000	
14. Développement industriel	1 500 000	
Total, titre V		8 733 000
Titre V1. — Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement		
15. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	13 252 600	
TOTAL, TITRE VI	The second secon	13 252 600